

Travaux en Hauteur

Objectifs :

- Effectuer les contrôles d'implantation des supports avant toute ascension,
- Mettre en œuvre les échelles emboitables ou à coulisse,
- Mettre en œuvre les différents Kits d'évacuation,
- Evacuer un agent en difficulté en haut d'un support,
- Sécuriser un support bois par le dispositif « GORSE ».

Durée : 14 heures

Nombre de participants : 6 à 8 personnes par session

Prérequis :

- Comprendre, lire, écrire et parler le français.
- Posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail

Tarif : Nous consulter

Méthodologie :

- Formation théorique et pratique (visite de terrain en unité),
- Contrôle individuel des connaissances en fin de stage,
- Envoi à l'employeur d'une attestation de suivi de stage.

↳ **Accessibilité :** En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

Taux de satisfaction globale : 99,20%
Taux de recommandation : 100%



Pour qui ?

Toute personne qui réalise des travaux en hauteur sur les supports électriques.

Programme :

- Le TOP « temps d'Observation Préalable » conformément au prescrit Enedis
- Les règles en vigueur sur les travaux en hauteur,
- Contrôler l'ouvrage avant l'ascension,
- Mettre en place les différents moyens d'ascension (échelle à coulisse, emboitable), les grimpettes.
- Mettre en œuvre les méthodes d'évacuation à l'aide des équipements de sauvetage,
- Les différents EPI et leurs caractéristiques.

Liste des équipements nécessaires :

- 1 support (poteau bois ou béton)
- Matériel d'assujettissement (harnais)
- 2 échelles (emboitables)
- 1 descenseur
- Pelles et pioches (pour sondage si poteaux bois)

➡ **Recyclage tous les ans !**

Nota :

Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (gants, casque, chaussures de sécurité, tenue de travail adaptée)

INFO PRATIQUE - DELAIS D'ACCES : Les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à 1 mois à compter de la date de signature de notre proposition commerciale. Ce délai suppose que les dates de planification proposées soient rapidement validées par le demandeur de la formation.